

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MONSWILLER PROJET D'EXTENSION DE SITE KUHN

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MONSWILLER

REUNION PUBLIQUE DU 12 FEVRIER 2024

La réunion publique a été introduite par Monsieur le Maire de Monswiller et Monsieur le Président de la Communauté de Communes. Après une présentation des différents intervenants, ont été exposés l'objet de la concertation, les différentes procédures devant permettre la réalisation du projet, le planning prévisionnel de la procédure, les évolutions du projet intervenues depuis la concertation de 2021, les nécessaires évolutions du PLU, une synthèse des impacts environnementaux attendus du projet et les incidences de la mise en compatibilité du PLU. Ont également été rappelées les modalités de concertation et sa poursuite jusqu'au 22 mars 2024.

Différentes observations / questions ont été formulées lors de cette réunion publique qui rassemblait une centaine de personnes :

- Un habitant souligne l'évolution positive de ce dossier dans différents domaines.
- Un membre d'Alsace Nature s'interroge sur le fait de ne pas avoir vu le déclassement de la plateforme logistique de Monswiller/Saint Jean lès Saverne au sein du dossier de concertation. Il s'agit en effet d'un engagement pris lors de la 1^{ère} concertation.
⇒ Monsieur le Président de la Communauté de Communes indique que la Communauté de Communes a délibéré en ce sens et indique que le SCOT a bien exclu l'aménagement de cette zone d'activités en son sein. Le dossier de concertation sera complété afin de faire apparaître clairement l'abandon de cette plateforme logistique.
- Un membre d'Alsace Nature et membre de l'association Impacts indique que les données sur les impacts sont succinctes et qu'il est donc difficile de se prononcer. Il s'interroge sur le fait de considérer les impacts au niveau carbone comme étant des impacts modérés sachant que défricher un hectare de forêt libère 600 tonnes de carbone. Comment cette émission de carbone sera-t-elle compensée ? La plantation des haies envisagées sera-t-elle suffisante ?
⇒ Madame AUBERTIN d'EGIS indique qu'une expertise écologique a été réalisée en 2019 et mise à jour en 2021. L'ensemble de ces données relatives au projet seront mises à disposition dans le cadre de l'enquête publique. Par ailleurs, les enjeux écologiques et leurs

impacts ont été considérés comme cohérents par les services de l'Etat. Monsieur SCHNEIDER de l'entreprise KUHN indique qu'a priori, en moyenne, au niveau national, un hectare de forêt permet de séquestrer 1,5 tonne de carbone, un hectare de haie multi strate 4 fois plus. Monsieur TERRIEN, directeur du Pays de Saverne Plaine et Plateau (PETR), précise que seront plantées plusieurs dizaines de kilomètres de haies.

- Une membre de l'Association Le Bonheur est dans le Pré fait part de l'inadéquation entre le machinisme de grandes cultures et l'évolution de l'agriculture qui va vers une agriculture plus vertueuse.
- Un membre d'Alsace Nature aimerait connaître le positionnement de l'entreprise quant aux différentes hypothèses relatives aux superficies de plantation de haies, l'hypothèse la plus basse étant une hypothèse de 9 ha de plantations. Il aimerait avoir des précisions quant au phasage des travaux et plus particulièrement concernant la partie centrale proposée d'être classée en zone IIAUX.
 - ⇒ Monsieur SCHNEIDER indique qu'à isobudget (somme qui serait versée au fonds de compensation), une solution locale, concrète, visible et mesurable serait favorisée. La définition du nombre d'hectares de haies à planter est à ce jour en cours de réflexion. Un travail de définition est en cours avec le PETR, la Région et Alsace Nature. Quant au classement de la zone IIAUX, elle permet d'avoir une visibilité du projet dans le temps.
 - ⇒ Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne informe qu'une étude relative à une Trame Verte et Bleue à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et de la Communauté de Communes Mossig Vignoble est en cours. Cette réflexion intégrera le projet d'agroforesterie.
 - ⇒ Monsieur TERRIEN indique que la méthode de calcul arrivant à une hypothèse de plantations de 9 ha de haies n'a pas été retenue. L'entreprise KUHN apporte une contribution dans ce projet de Trame Verte et Bleue, projet de territoire. Il est précisé que cette contribution doit être regardée au niveau de la Trame Verte et Bleue régionale, étant précisé que les 3 Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) sont en train de fusionner.
 - ⇒ Monsieur KRIER, président du groupe KUHN, indique que le projet représente un investissement de 150 millions d'€uros. Le projet prévoit l'urbanisation de la zone centrale à terme, pas avant une dizaine d'années.
- Un habitant s'interroge sur la manière de relier les accès aux différents bâtiments ainsi que sur la desserte aux différents réseaux.
 - ⇒ Monsieur SCHNEIDER indique que les accès aux bâtiments logistiques se feront via l'entrée actuelle du site au niveau du giratoire de la RD6 dont la localisation permet de limiter les nuisances. La partie R&D se fera en partie sud, à proximité de l'entrée de l'entreprise FOSSIL, et sera isolée de manière sécurisée du fait de sa spécificité (réalisation de brevets). La partie R&D engendrera des flux de véhicules légers et pas de poids lourds. Les branchements sur les différents réseaux se feront sur les réseaux existants à proximité.
- Un membre d'Alsace Nature s'interroge sur le classement en zone IIAUX et non en zone N de la partie centrale du site.

⇒ Monsieur KRIER indique que ce choix de phasage a été réalisée pour donner suite à la 1^{ère} concertation menée. Il répond au devenir sur le long terme et au besoin de croissance à long terme de l'entreprise.

- Un membre d'Alsace Nature regrette de ne pas avoir les détails de la méthode « ERC » pour voir si les compensations envisagées vont dans le bon sens. Le classement en zone N lui paraîtrait mieux convenir. Il s'interroge également sur les mares qui ont été créées dans le cadre de la compensation de 2008.
- Un autre membre d'Alsace Nature s'interroge sur le fait de ne pas avoir inclus le stand de tir en zone N.

⇒ Madame AUBERTIN indique que le stand de tir ne fait pas aujourd'hui partie de la zone N du PLU. Elle précise que le stand de tir sera bien conservé et que des mesures seront mises en place pour améliorer le site dans l'accueil des chauves-souris. Concernant les mares créées en 2008, elles ont fait l'objet d'un suivi spécifique en 2021, aucune reproduction d'amphibiens n'y a été observée. Des mesures écologiques spécifiques relatives à la compensation de cette perte de fonctionnalité et favorables à l'accueil des amphibiens seront réalisées. Ainsi, l'entreprise KUHN s'engage à créer de nouvelles mares dans la partie sud du projet ainsi qu'à l'arrière du stand de tir avec un lien avec les mares existantes et fonctionnelles présentes au niveau de l'îlot de vieillissement. L'ensemble des éléments environnementaux relatifs au projet seront présents dans le cadre de l'enquête publique unique. Les compensations telles que prévues répondent à la dette écologique.

- Le Président de la Communauté de Communes indique, qu'en tant que citoyen, il est, en effet, nécessaire de prendre en compte les éléments environnementaux. Il est toutefois nécessaire de prendre en compte les aspects économiques et de faire confiance à l'entreprise.
- Un membre d'Alsace Nature demande pourquoi ce sont 50 % et non 100 % de matériaux perméables qui seront demandés pour les stationnements au titre du PLU. Il s'interroge sur le déclassement de la forêt classée en forêt de protection dans le cadre des 1^{ères} compensations. Il s'interroge sur la présence de peu de haies sur le site de la ferme Kuhn d'Hirschland.
- Une habitante de la rue du Martelberg s'inquiète de la possible augmentation de la pollution en lien avec le défrichage de la forêt.
- Un membre d'Alsace Nature s'interroge sur la nature des activités développées par l'entreprise Kuhn et les impacts en terme de pollution de l'air, de pollution de l'eau. Il se demande également si des panneaux solaires seront implantés sur l'ensemble des toitures et des parkings.

⇒ Monsieur SCHNEIDER indique qu'il s'agit de permettre la réalisation des activités de mécano-soudure en interne de manière à limiter les flux logistiques coûteux et polluants. L'activité de fonderie restera positionnée sur le site de Saverne. Aucune industrie lourde n'est prévue sur le site. Aucun flux routier important de camions supplémentaires ne sera induit.

⇒ Mesdames CUVEREAUX et AUBERTIN informent que la législation relative aux ombrières panneaux photovoltaïques s'appliquera au projet. Il n'est pas possible au niveau des

ombrières de prévoir des matériaux perméables ou semi-perméables. Monsieur SCHNEIDER précise que le site est évolutif, les lieux de stationnement pouvant évoluer dans le temps.

⇒ Concernant le déclassement de la forêt, Madame AUBERTIN indique qu'il y a eu un différentiel positif de 20 hectares de forêt reclassés en forêt de protection. Par ailleurs, le projet ne pourra se faire que par le biais de compensations environnementales et de mesures de suivi. La convention mise en œuvre serait une convention de type ORE (Obligation réelle environnementale).

⇒ Monsieur KRIER précise que le classement de cette partie de forêt avait été réalisée dans le cadre de l'aménagement nord du site de la Faisanderie, site qui était alors une friche militaire. Il s'agit également de protéger le savoir-faire de 3.000 salariés dont 2.000 sur le secteur de Saverne, étant précisé qu'aujourd'hui les autres sites ont été abandonnés ou cédés à des entreprises américaines.

⇒ Monsieur SCHNEIDER précise que le site d'Hirschland est destiné aux essais des machines dans des conditions précises. Une réflexion sera menée pour l'intégrer dans le cadre de l'agroforesterie.

⇒ Il indique également que le doublement des flux rue du Martelberg n'est pas lié au développement de l'entreprise. Il rappelle qu'une bande boisée de 25 à 30 mètres sera conservée sur tout le pourtour du site de manière à diminuer les nuisances de pollution y compris sonore.

Monsieur le Président conclut cette réunion, qui s'est tenue dans une ambiance apaisée avec des échanges constructifs et respectueux, en indiquant que le territoire a besoin des compétences de l'entreprise Kuhn, que le bilan de la concertation figurera dans le dossier d'enquête publique et clôt la réunion.

